



## LICENCE 2020/2021

### Page 1

- La compléter en double exemplaire. Un exemplaire restera au club, le deuxième vous sera remis signé par un membre du club.
- Pour toute interrogation concernant le certificat médical lire attentivement les pages 8 et 7.
- Le certificat médical est obligatoire pour toute nouvelle adhésion.
- Pour les nageuses inscrites l'an dernier, le certificat médical n'est pas obligatoire. Par contre il faut compléter les pages 8 et 9 et cocher toutes les cases du paragraphe surligné en bleu.
- Toute réponse **OUI** sur ce questionnaire implique le fait de fournir un nouveau certificat médical.
- Les 2 cases suivantes (prélèvement) sont prévues en cas de contrôle lors des compétitions. Je vous invite à les cocher dès à présent, afin d'éviter de devoir rectifier le document de licence si une reprise normale, sans règles sanitaires, devait intervenir.
- Dans le paragraphe assurance la case OUI je souhaite bénéficier de la garantie individuelle accident est à cocher. La licence comprend le coût de cette assurance FFN.

### Page 2

- Elle est réservée au licencié. Vous la conservez, elle regroupe l'ensemble des modalités de l'assurance.

***Nous vous invitons à remplir correctement ce document licences, car pour tout document non conforme à réception, la nageuse ne pourra pas intégrer le groupe lors du premier entraînement.***